

C.P. n° 133.02.00-00.00 Tabacs à fumer, à mâcher et à priser

Adaptation suite à : Indexation : 0,05 %

Validité : depuis le 01/04/2021

Régime hebdomadaire : 37h30

Code	salaire minimum
01 : Catégorie 1	13,3760
02 : Catégorie 2	13,9810
03 : Catégorie 3	14,1740

